



Paris - Bruxelles - Frankfurt - London - Roma - Madrid - Zürich - Washington - Chicago

Rapport de la conférence de presse,
"Le JUGENDAMT, une administration raptieuse d'enfants ? »

Bozen, le 10 mars 2006, à l'occasion de la publication du livre :

"Nicht ohne meine Kinder. Eine Mutter kämpft gegen das Jugendamt"
[Jamais sans mes enfants, une mère se bat contre le JUGENDAMT]



livre co-écrit par **Dr Karin Jaeckel*** et **Joumana Gebara**,
paru à 15.000 exemplaires aux éditions Lübbe, mars 2006.

Dr Karin Jaeckel est une auteure de grande renommée en Allemagne.
Elle a publié plus de 70 ouvrages critiques sur la société allemande, ses tabous et ses interdits.
Une grande partie de son immense œuvre est consacrée aux parents et enfants en souffrance ...

Ce rapport visant à lever un tabou sur les pratiques judiciaires et familiales allemandes a été traduit et adapté pour le public français, réécrit et complété en certains passages, par Olivier Karrer, avec l'accord de Mme Dr Karin Jaeckel, dont le texte original est consultable sur son site Internet*.

Introduction

Une salle pour 200 personnes, mais viendront-ils tous ?

Nous avons réservé la salle des congrès de l'hôtel de ville de Bolzano. Deux-cent personnes peuvent y prendre place. Quand je pense toutefois aux conférences tenues en Allemagne sur le sujet, j'angoisse un peu. Je sais par expérience que beaucoup saluent la tenue de ce genre de conférence, mais que peu s'y déplacent. Non pas que l'envie ne leur fasse défaut, c'est plutôt une question de moyens financiers. Qui sait, peut-être sommes-nous cette fois mieux préparés. Les représentants officiels et les parents victimes ont été si nombreux à nous adresser un retour favorable. La salle devrait se remplir cette fois.

Manque de moyens ou pourquoi le bus n'a pas quitté Berlin ?

Ceux des parents qui ont été exclus de la vie de leurs enfants et qui n'acceptent pas l'injustice allemande, n'ont souvent plus les moyens pour régler une chambre d'hôtel et ont souvent des difficultés financières. Lorsqu'ils ont réglé les frais d'avocats et la pension alimentaire réclamée, il ne leur reste souvent plus rien. Ils vivent de ce que demain sera fait. Souvent même lorsqu'ils ont un emploi stable et un bon salaire.

Dans mon livre intitulé « *Der gebrauchte Mann. Abgeliebt und abgezockt* » [*Littéralement, l'homme que l'on a exploité. Pour lui voler son amour et son argent. Les pères du divorce*] écrit et publié en 1997, je montrais déjà, combien les parents à qui l'on interdit le contact avec leurs enfants sont dépossédés de leurs moyens financiers en peu de temps; avocats, expertises, contre-expertises, traductions, déplacements et bien d'autres frais engouffrent des sommes astronomiques. Elles réduisent souvent des existences à néant.

Mais l'argent n'est pas toujours le seul motif. Car ce combat contre l'injustice use et mine, il s'attaque à la santé morale et physique de ces personnes. Il n'est pas facile de se rendre à une conférence où l'on sera confronté à sa propre souffrance, à la souffrance injustement imposée par une administration qui se doit de rendre justice.

Bolzano ne fait que le confirmer ; le bus de Berlin ne viendra pas. L'agence de voyage qui a calculé un prix très attractif n'a pas pu honorer le contrat de vingt-cinq voyageurs minimum qu'elle voulait prendre aux différentes escales; seules six ont réservé. Et parmi ces six personnes seules deux sont venues.

1997- Des pères exclus de la vie de leurs enfants

Mon livre de 1997 se voulait un brin provocateur. Il relatait la douleur des pères délaissés et exclus de la vie de leurs enfants et les différences de traitements réservés à chacun des deux sexes. Il devait lever un tabou. Car si à cette époque, l'on évoquait sans discontinuer des mères souffrant de la séparation ou du divorce, personne ne voulait entendre que des pères aussi pouvaient pleurer, parce qu'on leur interdisait l'accès à leurs enfants.

Ce livre a fait l'objet de critiques acerbes dans la presse, le plus souvent de la part de journalistes femmes : « les souffre-douleur nouvelle génération », « les pleureurs de la nation » ou encore « les pauvres pleurnichards » ; ainsi l'ont-elles renommé. D'autres plus narquois se sont contentés de qualifier les pères, dont je relatais les histoires, de « mega-monstres » que j'avais délibérément choisis pour étayer « mein Kampf » personnel (« mon combat » personnel).

Mais les esprits commencèrent à changer. Les reportages de pères se battant pour leurs enfants se multiplièrent. Des associations récemment constituées s'en trouvèrent confortées. Des rapports officiels furent commandés. La télévision et le cinéma s'emparèrent du sujet.

Aujourd'hui, près de dix ans plus tard, politique et société se penchent sur le problème de l'exclusion des pères. Le résultat d'une étude commandée au professeur Amendt ne restera pas sans effet ; les pères qui prennent part régulièrement à la vie de leurs enfants ont une meilleure solvabilité en terme de pension alimentaire que les autres. A partir de 2007 le versement des allocations familiales sera assujéti au congé paternel de deux mois minimum que le père devra prendre à la naissance de son enfant pour rester à ses côtés.

2006 - Des mères et des couples exclus de la vie de leurs enfants

Aujourd'hui, ce sont les mères que l'on exclut à leur tour de la vie de leurs enfants. Cette réalité n'a pas encore atteint la conscience collective. La réaction première de tout un chacun est encore et toujours la même : « si on lui a retiré ses enfants, c'est qu'il doit bien y avoir une raison ; on n'enlève jamais des enfants comme cela à une mère ». La vérité est tout autre. Et elle est terrifiante.

Avec mon dernier livre, je souhaite susciter en 2006 la même prise de conscience dans l'opinion publique, que ce qu'il en a été le cas en 1997. Il s'intitule :

« *Nicht ohne meine Kinder - Eine Mutter kämpft gegen das Jugendamt* »
[*Jamais sans mes enfants - une mère se bat contre le JUGENDAMT*]

Ce livre montre combien il est aisé dans l'Allemagne moderne de dérober les enfants d'une mère parfaitement innocente. La simple délation suffit à criminaliser des parents et mettre en route une machine d'Etat, déjà dépeinte au congrès de Bad Boll, il y a dix ans déjà comme « une administration

voleuse d'enfants », le JUGENDAMT.

Il montre que pour s'exécuter d'un acte aussi grave, les administrations allemandes s'affranchissent de décision judiciaire – de l'audition des parents –, celle-ci pouvant être fournie quelques semaines plus tard, sous forme de simple pièce de comptabilité judiciaire.

Il montre que des enfants sont arrachés du jardin d'enfant, de l'école, voire de leur lit d'enfant par des personnes qu'ils n'ont jamais vues auparavant, sans que les parents n'en soient avertis, pour être dissimulés pendant des mois, des années, voire pour toujours, à ces derniers, auxquels on ne livre même pas de justification.

Il montre comment il est fait interdiction aux parents de téléphoner à leurs enfants, de leur rendre visite, sans même que ceux-ci puissent imaginer un instant pouvoir les ramener chez eux.

Il montre enfin comment les juges allemands interdisent aux parents de parler publiquement de leurs souffrances, les menaçant de perdre leurs enfants, s'ils osent en référer à la presse.

Combien de telles méthodes prises sous la couverture du sacro-saint « Kindeswohl », de « l'intérêt allemand de l'enfant » peuvent être cruelles envers ces enfants ! Combien impuissants sont les parents face à ces vols d'enfants planifiés et réalisés par l'administration !

Un appel à la résistance civile

Joumana Gebara, elle, ne se satisfait pas de cette volonté administrative indécente de l'Allemagne moderne. Elle se lance dans un combat contre le JUGENDAMT dont la légitimité est si évidente, que l'on doit s'interroger sur le fondement même d'un tel combat.

Elle se bat et ne se laisse pas impressionner par les fonctionnaires allemands, quand bien même les juges allemands font pression sur elle pour lui interdire de parler, la menaçant même de représailles (la perte de son autorité parentale) si elle s'exprime devant la presse.

Mon livre, qui retrace son combat courageux, montre que l'administration allemande a déclaré « légal », a « légalisé » le vol de ses enfants. La presse italienne qualifiera son action de « croisade » contre les autorités allemandes. La presse allemande quant à elle se contentera du silence qui est le sien, lorsqu'il s'agit de relater les déviances collectives d'une société.

La conférence débute

Les médias arrivent

Les représentants de la presse, ceux des journaux régionaux et de la presse internationale, arrivent peu à peu. Tous veulent avoir réalisé une interview de Joumana Gebara, cette femme courage qui, dans son livre roman-réalité, raconte son histoire à la première personne du singulier, l'histoire personnelle d'un malheur qu'elle partage avec tant d'autres parents. Face à tant de sollicitations journalistiques, elle est la star du jour. C'est une journée très particulière pour elle, une journée qu'elle maîtrise avec le talent qui la caractérise.

Les journalistes se massent maintenant autour de Joumana Gebara. Ils veulent l'interviewer même avant que la conférence de presse ne débute. Nous les convainquons d'en attendre la fin. Car nous voulons éviter que les habituels pique-assiette – souvent présents dans ce type de conférence – ne puissent se saisir de cette affaire pour la monter à moindre frais dans le registre du sensationnel et éluder les questions de fond. Car notre conférence du jour a précisément pour objectif de répondre à ces questions de fonds ; il s'agit de montrer que ce grave sujet de société dépasse largement l'unicité d'une simple « affaire Gebara », qui n'est que le témoin visible d'une innombrable série d'autres cas, Elle est l'infime pointe émergée de l'iceberg, qui est révélé grâce au courage de Joumana Gebara.

Les invités sur le Podium

Les invités prennent place tour à tour sur le podium. Je connais la plupart d'entre eux par nos contacts Internet ou par téléphone. J'invite tous ceux qui ont des choses à dire et qui ne peuvent pas prendre place sur le podium à s'asseoir au premier rang et intervenir dans la discussion.

Beata Pokrzeptowicz

Beata est une femme polonaise qui vit depuis plus de dix ans en Allemagne dans la ville de Bielefeld. Bien qu'elle soit restée en Allemagne dans l'espoir de revoir son fils qu'elle a élevé seule pendant plus de cinq ans, elle ne peut le revoir. Il a suffi au père allemand d'affirmer qu'elle enlèverait l'enfant vers la Pologne pour que le JUGENDAMT prenne parti pour ce dernier (parce qu'il est allemand) et retire la garde à la mère. Beata a créé une association pour défendre les parents polonais, écartés de leurs enfants, parce que le conjoint ou l'ex-conjoint est citoyen allemand. Beata est venue lancer un appel à l'adresse de tous les parents non-allemands aux fins de soutenir l'initiative des Eurodéputés, qui devant la Commission Européenne veulent protester contre la volonté d'éradication de la culture polonaise et les discriminations qui sont faites aux parents non-allemands en Allemagne. Consternée, elle relate que des décisions de justice allemandes sont prises pour priver les parents polonais de tout contact avec leurs enfants, au simple motif qu'ils parlent polonais à leurs enfants, auxquels ils parlent aussi en allemand.

Olivier Karrer

Assis à côté de Beata, Olivier Karrer, qui arrive de Paris en sa qualité de fondateur et vice-président de l'association CEED. Il est père d'un enfant franco-allemand né en France et enlevé par la mère allemande. Appuyée par la juridiction allemande et le JUGENDAMT, celle-ci interdit tout contact entre le père et le fils, prétextant un risque d'enlèvement de l'enfant !

Olivier est sous le coup d'une amende de 250.000 euro ou 6 mois de prison en Allemagne, s'il tente de revoir son fils, une peine prononcée par le juge familial contre lui, qui ne l'a ni convoqué, ni entendu. Pourtant, Olivier était le père de l'enfant et le mari de cette femme qui a enlevé.

Mais Olivier n'est pas seulement sur le podium au motif de défendre sa cause ou celle des parents de son association. Il est là aussi parce que depuis 2001, il conseille ces parents en détresse, que personne ne veut croire, lorsqu'ils racontent que l'administration allemande leur a enlevé les enfants ou qu'ils ont été condamnés sans motifs, alors qu'ils sont les victimes. Joumana Gebara était l'un de ces parents. C'est ce qui explique le rôle central d'Olivier et du CEED dans le livre.

Carsten Rummel

Carsten Rummel qui est avocat à Munich, est le troisième de ce groupe. Il a longtemps agi au sein de l'institution « Deutsches Jugendinstitut » à Munich. Carsten Rummel est ainsi porteur d'un précieux savoir sur les mécanismes internes de fonctionnement du JUGENDAMT, un savoir dont il fait bénéficier ses clients, qu'il défend avec beaucoup d'humanité. Il les représente aussi devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg, comme la famille Haase par exemple, une famille résidant à Münster, en Rhénanie-Westphalie du Nord (Nordrhein-westfalen), à qui le JUGENDAMT a arraché les sept enfants, le plus petit encore au sein de sa mère.

Dr. Karin Jäckel

Karin Jaeckel se trouve au centre du podium en sa qualité d'auteure, d'experte mais aussi de modératrice du jour, introduisant le sujet et veillant à ce que chacun puisse prendre la parole.

Joumana Gebara

A ma droite est assise Joumana Gebara, la personne vers qui tous les regards se tournent en cette journée, ceux de la presse aussi. ARTE, RAI 3 (Italie) et ORF (Autriche) sont venues pour elle. Depuis le 8 mars déjà, les médias locaux diffusent des interviews et des reportages pré-enregistrés. Pris par nos obligations, nous ne pouvons pas ni voir, ni entendre les reportages diffusés le jour même. La presse écrite se fait l'écho de cette histoire ; le journal régional « die Dolomiten » publie une

demi-page avec photo. Le journal « Tageszeitung » y consacre une pleine page. Même les journaux de langue italienne, les quotidiens national « Corriere Della Sera » et régional « Alto Adige » publient des articles, bien que le livre ne soit disponible qu'en langue allemande pour l'instant. D'autres radios locales, « Radio Meran » par exemple, ont invité Joumana à venir en studio lors de la diffusion du reportage qu'elles consacreront à son livre. Une autre grande chaîne de télévision nationale prépare un reportage.

Diane Burgy

Peu avant 10 heures, Diane Burgy fondatrice et vice-présidente de la fondation FREDI nous rejoint. Elle arrive tout droit de Fribourg en Suisse. Elle aussi, nous fait bénéficier de son immense savoir accumulé au fil de dix années de travail bénévole, consacré à la recherche dans le monde entier d'enfants disparus et à son inlassable combat pour la mise en place de mesures de prévention efficaces. L'un des services que propose sa fondation, qui a fêté récemment sa dixième année d'existence (www.fredi.org), pour venir en aide aux parents et retrouver les enfants disparus dans le monde entier est le morphisme ; une technique qui consiste à vieillir le portrait des enfants à partir d'une photo ancienne, pour les faire apparaître en fonction de leur âge actuel.

Mike Anacker

Mike Anacker, venu lui d'Allemagne, prolonge la liste des spécialistes. Il le père d'une fille qu'il ne peut plus revoir, parce qu'elle a été placée d'autorité dans une famille d'accueil par le JUGENDAMT. Son intervention nous livre les résultats et l'analyse d'une statistique réalisée par ses soins en 2001, sur la base de chiffres officiels. Elle quantifie le nombre d'enlèvements d'enfants et les coûts qu'ils entraînent au préjudice de la communauté. Si cette analyse était cumulée sur plusieurs années, les pertes socio-économiques générées par ce type d'enlèvements administratifs, seraient si considérables, qu'elles ne pourraient plus être dissimulés aux contribuables. Mais une telle analyse aurait un effet sûrement moins souhaité: celui de faire éclater au grand jour une vérité, que tous s'efforcent de confiner dans l'imaginaire de quelques-uns, que l'on discrédite : car le commerce d'enfants enlevés par l'administration est une branche florissante dans l'économie allemande.

Me Flavio Moccia et Me Chiara Bombardelli

Le podium se complète avec l'arrivée des avocats de Joumana Gebara, Me Moccia et Me Bombardelli de Bolzano, qui défendent leur cliente « notre amie Joumana » avec une virulence qui ne laisse pas de place au doute. Ils critiquent ouvertement les agissements du JUGENDAMT et de sa magistrature complaisante et qualifient ces agissements d'actes contre l'humanité et de traite d'enfants au cœur de l'Europe.

Des invités de marque absents et excusés

Mathieu Carriere, acteur de réputation internationale et père d'un enfant qu'il ne peut plus voir s'excuse de ne pouvoir quitter Munich, où il donne une représentation en soirée, les conditions météo sont exécrables.

Maureen Dabbagh présidente et fondatrice de l'association "Parent international" n'a pas pu quitter les USA. Les mesures anti-terroristes prises après le 11 septembre ont changé beaucoup de choses aux USA.

Cornelia Haase, à qui le JUGENDAMT a volé les sept enfants s'excuse. Elle a peur, comme pour la plupart des autres parents, que les autorités allemandes ne profitent de cette occasion pour trouver un autre motif pour justifier la confiscation de ses enfants. Malgré un procès gagné devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, au printemps 2004, les autorités allemandes ne lui ont restitué que deux des sept enfants enlevés, sans pour autant lui restituer son autorité parentale. Le JUGENDAMT en reste le propriétaire. Mr Haase ne pouvant prendre de vacances pour veiller personnellement sur les deux enfants, Mme Haase décline avec beaucoup de regrets cette invitation.

L'association BIGE de grands-parents allemands contre l'enlèvement administratif s'excuse ; une manifestation est prévue en soutien à Mr Görgülü le week-end suivant. Mr Görgülü est un père qui se bat depuis 7 ans contre le JUGENDAMT, qui a placé d'autorité son enfant dans une famille d'adoption. Malgré un jugement de la Cour Européenne des Droits de l'Homme rendu en 2004 en sa faveur, les autorités allemandes ne lui ont toujours pas restitué son enfant. Chacun peut se retrouver un jour à la place de Görgülü. Dans de telles conditions, cette absence constitue un honneur !

Nadim Gemayel, fils de l'ancien président assassiné, souhaitait honorer par sa présence sa compatriote au nom d'un Liban démocratique et libre. Sa mère, Solana Gemayel, une politique active du Liban moderne, souhaitait l'accompagner. Tous deux ont été retenus en raison de la situation politique tendue à Beirut. Ils regrettent d'avoir été empêchés et s'excusent.

L'association allemande "Vermisste Kinder e.V." M. Bruhns m'avait donné sa parole mais il se rétracte à la dernière minute. Berlin 2001, Alexanderplatz, la grève de la faim des parents d'enfants binationaux me viennent alors à l'esprit. A l'époque une avocate allemande réputée, proche du Gouvernement et membre fondateur de cette association avait déclaré à la presse, que si certes elle défendait les parents d'enfants binationaux en grève, elle ne pouvait soutenir un tel mouvement contre les rapt parentaux ; ces gens-là n'étaient, selon elle, que des fauteurs de trouble, des provocateurs dont il fallait se méfier. Olivier Karrer était l'un d'entre eux ! Et je soutenais moi-même pleinement cette action, apportant un soutien médiatique intense, au cœur de tous les entretiens au Ministère de la Justice à Berlin ! Cette association (www.vermisste-kinder.de) financée par le Gouvernement, ne défendrait-elle donc que les bons parents, ceux qui « ramènent » les enfants au pays, ce qui ne constituerait pas un enlèvement ? Serait-ce là la vraie raison de cette rétractation inattendue ?

Le public fait son entrée

La salle des conférences s'emplit peu à peu. Certains visages sont connus, beaucoup ne le sont pas. Ceux que je connais sont des mères et des pères qui viennent de France, de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche et d'Italie. Certains se connaissent au travers des échanges qu'ils ont sur internet. Des grands-parents sont là aussi, et les secondes femmes de ces pères que l'on exclut à vie de leurs enfants. Tous mènent un combat commun ; celui contre le JUGENDAMT et une justice familiale à ses ordres, qui les condamnent à souffrir inutilement pendant des mois, des années ou pour toujours, parce qu'ils ne peuvent plus voir leurs enfants ou les voit très rarement dans des conditions humiliantes.

Les invités d'honneur de la ville de Bolzano

La liste des invités est longue. Ceux que nous avons contactés à Bolzano nous ont écouté. Ils ont montré de l'intérêt et, contrairement à ce qui s'est passé en Allemagne, ont répondu favorablement à notre invitation ou se sont excusés. Les autorités de justice des mineurs et de la police ont envoyé leur représentant. La Député italienne du canton s'excuse sincèrement, retenue en ce vendredi au parlement à Rome, par le vote de la nouvelle Loi sur ... la garde alternée.

Les invités d'honneur de la Bundesrepublik

La Ministre de la famille allemande n'a pas trouvé de temps pour ce sujet. Il concerne pourtant ses propres concitoyens. Son attaché de presse nous fait savoir que ses activités de Ministre et de mère de sept enfants ne lui laisse pas le temps.

Le nouveau Président allemand ne se sent pas concerné par le sujet, estimant qu'il ne relève que de la juridiction, un adage bien connu des politiques allemands pour dissimuler un problème de justice.

Le Ministre de l'Intérieur du Land de Rhénanie-Westphalie, le Land dans lequel Joumana Gebara et ses enfants vivaient avant de venir à Bolzano, ne réagit pas à l'invitation.

Mme Alice Schwarzer, la grande féministe allemande, récemment décorée par l'Ambassadeur de France à Berlin, l'ultra vindicatrice du droit des femmes à pouvoir travailler et faire carrière tout en élevant des enfants, ne répond même pas à l'invitation.

La discussion sur le Podium

Le JUGENDAMT, "une administration raptieuse d'enfants" ?

Après une courte présentation des invités, j'engage la discussion. Pendant près de deux heures nous décrivons la mission et les actions du JUGENDAMT allemand, nous relatons les souffrances des parents et des enfants séparés, nous expliquons pourquoi il faut encadrer le JUGENDAMT, voir le démanteler, car cette administration a le pouvoir d'arracher les enfants à une famille, sans préavis, sans même une décision de justice qui établirait la faute, le délit ou le crime et justifierait l'action.

Consternation, doute et colère

Le martyr que les autorités allemandes ont fait vivre à Joumana Gebara et à ses enfants, martyr corroboré par les témoignages d'autres parents, provoque de l'effroi, de l'incompréhension, au final de la colère dans la salle. Personne ne peut comprendre comment des employés d'une administration de la famille peuvent venir en secret et sans décision de justice préalable, enlever des enfants du jardin d'enfants ou de là où ils se trouvent et encore moins les cacher à leurs parents pour que ceux-ci ne puissent les retrouver. En Italie, c'est ce que l'on pense ici, ceux qui se livreraient à de tels actes seraient considérés comme des criminels et envoyés directement en prison. Le peuple se soulèverait.

De la soumission à la compétence universelle

Me Carsten Rummel tente d'expliquer de manière pragmatique pourquoi et comment les fonctionnaires allemands peuvent abuser ainsi de leur pouvoir. Selon lui, ces abus s'expliquent par la mentalité et la culture allemande, empreinte d'une soumission presque dévote à la hiérarchie et au fait que le pouvoir de leur modeste position semble les investir d'une compétence universelle, que nul citoyen ne doit remettre en question.

Si chaque citoyen allemand tenait tête aux fonctionnaires du JUGENDAMT, explique-t-il, au lieu de se soumettre bêtement et sans discernement, les amenant à penser qu'ils ont un pouvoir, alors les fonctionnaires du JUGENDAMT n'en auraient pas. Car la Loi ne le leur en donne pas.

A titre d'exemple et pour conforter ses dires, Me Rummel cite le comportement des pères des enfants Gebara. Si ceux-ci avaient interdit aux fonctionnaires du JUGENDAMT de se mêler de choses qui ne les concernaient pas, à savoir leur vie privée (leurs enfants), les fonctionnaires du JUGENDAMT n'auraient pas eu le pouvoir de prendre les enfants. Or les pères allemands se sont comportés en simples exécutants, obéissants aux ordres de petits fonctionnaires d'un JUGENDAMT qui avaient décidé de leur propre autorité qu'il fallait retirer les enfants à leur mère. En ne s'exécutant pas le JUGENDAMT se serait retrouvé sans pouvoir et ces pères se seraient épargné au surplus un conflit qui n'existait pas entre les parents, que le JUGENDAMT a su délibérément créer.

Les émotions sont vives

Ces propos provoquent de vives protestations chez les parents à qui le JUGENDAMT a retiré les enfants et qui ne sont pas laissés faire. Me Rummel, représentant l'ordre judiciaire, et qui est sans conteste du côté des parents victimes, se voit soudain en position de paratonnerre attirant toutes les foudres à lui ; celles-ci seraient pourtant plutôt dévolues à ses collègues juges.

S'opposer ou résister aux fonctionnaires du JUGENDAMT, lui rétorquent les parents, ne produit que l'effet inverse en Allemagne, à savoir la perte immédiate des enfants et souvent aussi une série de mesures punitives, l'expression d'une vengeance personnelle de ces fonctionnaires. Il n'est pas rare qu'à cela vienne s'ajouter la vengeance du juge. Et plus encore, quand des parents, le plus souvent des étrangers, n'acceptent pas ces injustices et osent passer outre les menaces du juge et l'avis contraire des avocats allemands, pour s'adresser à la presse.

Le cas de Joumana Gebara le montre, les juges réagissent le plus souvent par la déchéance de l'autorité parentale, parce s'adresser à la presse revient à créer une pression médiatique qui remettrait en cause leur indépendance, selon l'expression consacrée de l'Allemagne moderne. Ce faisant les juges, qui non seulement menacent, interdisent en plus toute liberté d'expression aux parents, Parler en public de l'attitude des juges et des fonctionnaires du JUGENDAMT qui enlèvent des enfants pourrait, selon les juristes, porter préjudice au Kindeswohl, à l'intérêt allemand de l'enfant. La réalité semble être une tout autre.

Le JUGENDAMT une institution en plein vide juridique

Certes même si les présents conviennent que les fonctionnaires du JUGENDAMT n'agissent pas tous ainsi, une chose est évidente ; ceux qui agissent ainsi n'engagent jamais leur responsabilité personnelle. Ils n'ont rien à craindre et quand bien même leurs décisions ont des conséquences tragiques (suicide des parents ou des enfants, par exemple).

Comme le souligne Me Rummel, l'institution JUGENDAMT agit dans le vide juridique. Il ne peut que constater, impuissant lui aussi, que rien ne peut atteindre un fonctionnaire du JUGENDAMT.

Pire, une Loi autorise depuis octobre 2005 les fonctionnaires de cette administration à intervenir au moindre soupçon et retirer les enfants aux familles, sans décision de justice, sans entendre les parents au préalable et comble de tout, elle prévoit que les fonctionnaires du JUGENDAMT qui ne s'exécuteraient pas en ce sens, verraient leur responsabilité personnelle engagée.

Ce sont donc encore plus d'enfants qui seront arrachés à l'avenir, constate Me Rummel, car ce qu'un fonctionnaire allemand craint le plus, est de voir sa responsabilité engagée. Il préférera alors retirer les enfants 'préventivement' plutôt que de courir un risque personnel. Et puis, un enfant retiré ne revient plus jamais dans sa famille. Cela, c'est une réalité de l'Allemagne moderne,

La lettre d'anniversaire de Natasha à sa fille enlevée en Allemagne

La lecture de la lettre d'anniversaire de Natasha à sa fille de douze ans, qu'elle n'a pu revoir, ni entendre depuis plus de quatre ans, provoque un silence écrasant dans la salle. Natasa qui a perdu ses deux jambes dans un accident a du mal à retenir son émotion. Elle ne peut s'empêcher de repenser comment les pères de ses deux filles sont venus, accompagnés du JUGENDAMT, pour lui prendre ses deux enfants, à un moment où alitée sur son lit l'hôpital, elle ne pouvait se défendre. Une mère qui a perdu ses deux jambes n'est pas une bonne mère.

Sabine aussi est là ; elle pleure sa fille Maëlliss en silence, une fille qu'elle a envoyée un jour des USA où elle résidait vers l'Allemagne, parce qu'elle pensait qu'il est important pour un enfant d'avoir des relations avec ses deux parents. Maëlliss n'est jamais revenue. La nouvelle femme du père ne peut avoir d'enfant, Maëlliss fera l'affaire. Le JUGENDAMT a estimé ici que le Kindeswohl, que l'intérêt de cet enfant binational, est de ne plus quitter l'Allemagne, pour ne plus avoir de contacts affectifs avec sa mère qui vivait en Suisse, maintenant en Belgique.

Une étude inquiétante

Les chiffres qui sont exposés par Mike Anacker font froid dans le dos : en Allemagne près de 170.000 enfants sont retirés chaque année à leurs parents. Près de 70 milliards d'euro sont dépensés pour entretenir ces enfants aux frais de l'Etat. 70.000 enfants c'est à dire plus d'un tiers de ces enfants seraient le fruit d'actes de vengeance personnelle de fonctionnaires du JUGENDAMT, des enfants qui sans conteste devraient être dans leurs familles. Plus effarant encore sont les sommes que touchent les familles d'accueil pour éduquer les enfants des autres. Comble de l'humiliation, les parents à qui l'on a dérobé illégalement les enfants sont condamnés à verser des sommes astronomiques à ces nouvelles familles, qui retiennent leurs propres enfants. Dans le cas de la famille Haase par exemple, le JUGENDAMT exige des parents le versement de 2.700 euro par enfant et par mois pour dédommager les familles d'accueil des frais engendrés par le placement de leurs enfants volés. Une somme que la famille Haase ne peut pas payer, bien évidemment. Elle est donc prise en charge par l'Etat. C'est donc le contribuable allemand, qui, généralement sans le savoir, finance ces familles d'accueil, ces familles qui ont pris les enfants des autres.

La revanche de l'administration allemande

Joumana Gebara a eu du courage. Elle a ramené ses enfants chez elle, se moquant éperdument d'une justice allemande qui essayait de la persuader que le vol de ses enfants était un acte légal, parce qu'il avait lieu en Allemagne. Elle ne les aurait très probablement plus jamais revus, en autre cas. Mais pour avoir remis les administrations allemandes à leur juste place, celle de voleurs d'enfants, Joumana Gebara est aujourd'hui sous le coup d'un mandat d'arrêt international, comme beaucoup d'autres parents étrangers, par ailleurs.

La revanche de l'administration allemande de 2006 est perfide et insoupçonnable pour ses partenaires européens. Lorsqu'elle n'obtient pas ce qu'elle veut - la retenue sans condition des enfants en Allemagne - elle ne résiste pas devant sa faiblesse naturelle; la vengeance dissimulée.

Joumana Gebara, responsable export ne peut plus se rendre sur le marché allemand, l'un de ses principaux marchés. Que la présentation de son livre se soit faite en Italie plutôt qu'en Allemagne dans ces conditions n'est pas un hasard ! Ceux qui l'ont aidé à libérer ses enfants seront peut-être un jour traduits devant un tribunal allemand. Eux risquent l'emprisonnement parce qu'ils se sont opposés aux dénis de justice et aux vols d'enfants légalisés de l'administration allemande. Et dans l'étroitesse d'esprit qui caractérise les fonctionnaires allemands, ces enfants devront être retournés en Allemagne, parce qu'ils sont de nationalité allemande.

La politique familiale de l'Allemagne de 2006

Les enfants de Joumana Gebara sont les derniers représentants d'une race vouée à une extinction prochaine. Pendant des décennies, des régions entières de l'Allemagne ont oublié de faire des enfants, par pur égoïsme financier ; les enfants ne génèrent que des dépenses inutiles ! Ces régions sont dans le marasme économique. L'une des régions les plus touchée est le canton de Gelsenkirchen, précisément celui où Joumana Gebara vivait avec ses enfants. Dans ces conditions, comment imaginer pour les fonctionnaires locaux qu'une mère puisse partir en Italie et soustraire trois des acteurs économiques dont l'Allemagne a tant besoin ?

Il est un fait ; le Bundesland dans lequel se trouve le canton de Gelsenkirchen est aussi celui qui présente le taux d'adoption le plus élevé de l'Allemagne, un taux concordant avec les résultats de mon étude concernant les pratiques du JUGENDAMT et de celle de Mike Anaker.

Des questions se posent

Certes à ce jour, il n'a pas été établi formellement qu'il existe une causalité entre le nombre d'enfants enlevés par le JUGENDAMT et les capacités d'accueil des centres d'hébergement et de placement. Toutefois, au cours de mes recherches, CERTAINS m'ont avoué sous couvert de l'anonymat que l'enlèvement d'enfants et le placement en familles d'accueil ou en centres (Heime) est un business lucratif. Et il est sans risque, puisque les parents d'enfants enlevés ont obligation de payer (contre leur gré) les services d'une administration « qui prend soin de leurs enfants ».

Sous cet aspect, les directeurs du JUGENDAMT - ceux qui ont le pouvoir d'enlever les enfants - et les directeurs des centres - ceux qui touchent les subventions de l'Etat au prorata du nombre d'enfants placés - s'arrangent et font de très « bonnes affaires ».

Si l'on s'en réfère à des chiffres connus, ceux de la famille Haase pour ne prendre que cet exemple, à qui le JUGENDAMT réclame 2.700 euro par mois et par enfant, soit presque 20.000 euro chaque mois, il difficile de pouvoir affirmer le contraire.

La famille d'adoption, le nouveau modèle familial allemand ?

Les journalistes présents dans le public veulent en savoir plus. Au vu des chiffres présentés par Mike Anaker, ils comprennent pourquoi de plus en plus de couples, homme et femme, délaissent leur emploi, chacun de leur côté, pour s'improviser « famille d'accueil » ou « famille d'adoption »; ils améliorent considérablement leur niveau de vie.

Que ces parents de « familles intactes » se recrutent principalement dans la fonction publique n'étonnera pas. Les fonctionnaires de l'Etat sont plus dociles et posent moins de questions ; ils voient leur avantage financier. Des pages entières sont consacrées à la recherche de nouveaux candidats pour « activités lucratives » sur Internet. Toutefois que la création de ces « familles intactes » puissent servir à embellir les chiffres des demandeurs d'emploi ou que celles-ci puissent se bâtir des maisons avec la manne financière que leur procure ces enfants est plus étonnant. Dans l'esprit du politique allemand, ce n'est qu'une façon élégante de fixer définitivement sur place, ces enfants venus d'ailleurs.

Ces familles improvisées livrent aussi un argument de poids aux tribunaux familiaux pour justifier les raptés légaux contre les familles monoparentales. Elles sont des « familles intactes » constituées d'un « père allemand » et d'une « mère allemande », contrairement aux familles mono-parentales. Et c'est précisément cet argument qu'a avancé le juge allemand pour justifier l'enlèvement des enfants Gebara ; ses enfants placés auraient bénéficié de tous les avantages d'une « heile Familie », d'une « famille intacte », si nécessaire au « Kindeswohl » du juge allemand, et même si la fratrie aurait été séparée et placée dans différentes familles allemandes.

Puisque les enfants se font rares, ils peuvent aussi être importés de l'étranger.

Pendant ses trois mois de captivité, et aussi invraisemblable que cela puisse paraître, le fils de Joumana Gebara a été emmené en Russie; la famille d'accueil allemande, cette « heile Familie » qui cachait l'enfant de Mme Gebara dans une autre ville, pour qu'elle ne puisse pas le retrouver, est venue avec « son » garçon à la main, leurrant ainsi les autorités russes, aux fins de rechercher une jeune mère russe et son nourrisson, qui s'était enfuie devant le JUGENDAMT. Le nourrisson lui a été arraché quelques temps plus tard, avec les mêmes méthodes par les même personnes que pour l'enfant de Mme Gebara, au motif qu'elle ne s'en occupait pas convenablement. Elle ne le reverra probablement plus jamais. Mais c'est un acte de « justice » familiale allemande moderne.

Les enfants, capital humain ?

L'Allemagne moderne n'est plus celle de l'après-guerre. Elle n'est plus celle dont rêvait Joumana Gebara alors qu'elle vivait dans un Liban en ruine, admirative d'un peuple qui avait reconstruit son pays. A l'époque, la famille avait une signification, malgré les ruines et la misère. Des enfants naissaient et les naissances étaient chaque année plus nombreuses. Chaque bras servait à la reconstruction. La croissance économique explosait.

Jamais l'Allemagne moderne n'a eu si peu d'enfants. Le nombre actuel des naissances est aussi bas que celui de l'année 1945. L'Allemagne n'a plus d'enfants, elle est en récession. Elle n'a plus besoin de diplômés, elle a besoin d'enfants, de tous les enfants.

Joumana Gebara, une femme diplômée qui parle couramment cinq langues, va faire les frais de cette politique allemande. A l'issue de ses études, elle ne trouve pas l'emploi qui répond à sa qualification sur place et se retrouve au chômage. L'Allemagne, par la voie de son Arbeitsamt (ANPE allemande) lui propose alors de postuler à l'étranger. Et lui finance les frais de nourrice, le temps de trouver un appartement sur place et son déménagement.

Toutefois, l'Arbeitsamt (l'ANPE allemande) et le JUGENDAMT (l'administration qui finance la nourrice) travaillent de concert, qui plus est, derrière son dos, sans qu'elle ne puisse l'imaginer. Alors qu'elle revient d'Italie, un contrat de travail et un bail pour un appartement en poche, au moment où elle est engagée en Italie et ne peut plus faire marche arrière, les administrations allemandes font valoir leur droit de prédation sur ses enfants.

Le JUGENDAMT trouve une justification : la mère a délaissé ses enfants depuis des années, préférant travailler à l'extérieur et gagner de l'argent, « *ce dont elle n'avait nullement obligation, puisqu'elle aurait pu rester mère au foyer et vivre des allocations publiques* ». Une justification d'une perfidie sans mesure dans un pays où l'on encourage, si ce n'est presque oblige, les femmes à placer leurs enfants pour prendre un travail.

On ne peut s'empêcher de penser qu'une autre volonté puisse justifier de tels agissements ; celle d'un calcul économique et politique, d'un calcul allemand, pragmatique, sans émotions, sans respect pour l'humain, dont l'objectif invouable est de jeter une mère hors du pays, pour faire l'économie de ses allocations chômage et faire main basse sur la seule valeur exploitable qu'elle représente : ses enfants, le « capital humain », les derniers survivants d'une race en voie d'extinction.

Une pyramide des ages qui fait de l'ombre

Les enfants ont toujours été l'avenir de toute société et la cellule familiale noyau primaire de tout groupe social, que toute société a toujours protégé farouchement. Aujourd'hui, les enfants sont devenus quantité négligeable, les familles ne sont plus protégées et les démographes tirent le signal d'alarme en Allemagne ; la pyramide des ages est si large en son sommet qu'elle jette une ombre inquiétante sur l'avenir du pays.

Les allemands ont fait le choix de ne plus avoir d'enfant plutôt que de les voir grandir dans un monde qu'ils considèrent hostile : de plus en plus d'enfants passent de plus en plus jeune devant le psychologue, de nombreux parents se retrouvent ruinés après une séparation, le courrier d'un voisin indélicat adressé au JUGENDAMT suffit pour être exclus à jamais de ses enfants et se retrouver financier d'une famille d'accueil. 78% des mères allemandes et 66% des pères expriment de grosses craintes pour l'avenir de leurs enfants. Avoir une famille nombreuse de plus de trois enfants ne suscite aujourd'hui en Allemagne que critiques du genre « cette famille est désocialisée » ou par jalousie « cette famille est millionnaire ». Pis, ce sont les « mauvais parents » qui ont des enfants, les allemands sans formation ou les étrangers résidant en Allemagne. Les allemands de formation universitaire ont moins d'enfants que les autres groupes de population (46% des ces femmes et 52% de ces hommes n'ont pas d'enfants), ce à quoi le politique allemand tente de remédier par le financement forcé de nourrices et familles d'accueil.

L'Allemagne engagée dans une guerre contre ses voisins européens ?

Et si les parents d'enfants binationaux qui résident à l'étranger n'avaient pas vu juste depuis toujours ? Leurs propos semblaient excessifs, lorsqu'ils affirmaient que l'Allemagne leur avait « volé » les enfants, sans décision équitable. Personne ne portait crédit à des propos qui semblaient exagérés, presque anti-allemands. C'est vrai, il n'était pas concevable que des juges allemands ou le JUGENDAMT dont on ne connaissait pas encore la fonction cachée, puissent, sans raison aucune, les écarter de leurs enfants – souvent par la menace – et les condamner à payer la pension alimentaire, sans leur accorder le moindre droit de visite. Mais au regard de l'histoire de Joumana Gebara et de ses fils, ne disaient-ils pas vrai ?

Se trompent-ils quand ils affirment que l'administration allemande, les tribunaux et le JUGENDAMT, les criminalisent pour pouvoir « germaniser » leurs enfants en toute quiétude et compenser le déficit de natalité en Allemagne ? Il est difficile d'admettre qu'il n'y ait pas une part de vérité.

Le fait qu'aucun de ces enfants jamais ne quittent le territoire allemand, une fois qu'ils y ont été emmenés, le fait qu'ils soient exclus à jamais de leurs familles étrangères ne serait-il pas le fruit d'un calcul politique et économique du Gouvernement allemand, visant à faire de tout enfant binationnel la propriété exclusive de la nation et conserver ce capital humain à l'intérieur des frontières ?

L'Allemagne a-t-elle besoin des enfants des autres pour financer les retraites d'allemands qui ont préféré conduire de grosses cylindrées, voyager au quatre du monde et construire de magnifiques maisons, toute une vie, parce qu'ils faisaient l'économie des enfants ?

Les parents étrangers sont plus sensibles à l'histoire allemande, que ne le sont les allemands eux-même. Eux n'ont pas oublié que l'administration allemande a faite siennes les théories de son Ministre de l'Intérieur de l'époque, qui affirmait haut et fort qu'il irait voler les enfants de tous les étrangers, partout où il le pourrait, pour les ramener au pays. Il expliquait ses raisons aussi ; tout enfant volé à l'extérieur sera un ennemi de moins et un combattant de plus pour l'Allemagne, tout parent à qui l'on enlève son enfant ne se préoccupe plus de rien d'autre que d'essayer de le récupérer, incapable de refonder un couple, il n'aura plus d'autres enfants. Ce seront autant d'ennemis en moins pour l'Allemagne.

Enlever les enfants de ses voisins revient à s'approprier à l'extérieur les enfants que l'on a pas faits à l'intérieur, se procurer les forces vives qui manqueront au futur économique de ses voisins. Conserver et cacher les enfants en Allemagne revient à inscrire la nécessité impérieuse et incessante au centre de leur vie des parents victimes de retrouver leur progéniture. Ne pas livrer de justification objective aux parents victimes au fait qu'on les exclue de leurs enfants,

revient à salir leur honneur, un honneur qu'ils chercheront à regagner en tentant de démontrer leur innocence toute une vie durant.

Traîner volontairement ces parents de bonne foi de tribunaux en tribunaux, d'instance en instance, de procédure en procédure (d'abord sur l'enlèvement, puis l'autorité parentale, puis les droits de visite, puis la pension alimentaire ...) revient à ponctionner leur argent jusqu'à la lie, à entretenir en eux le souvenir d'un amour perdu et raviver ainsi régulièrement des souffrances inutiles qui les déstabilisent toute une vie. Cette souffrance est le fruit de décisions de justice allemandes.

Préoccupés par la disparition illégales de leurs enfants, persuadés que la juridiction ne pourra que les rétablir dans leur bon droit – parce qu'ils ne mettent pas en doute l'intégrité des fonctionnaires allemands –, cassés, désocialisés, parfois malades devant tant de parjure et de mauvaise foi, ils sont incapables de refonder un foyer ; ils ne font plus de nouveaux enfants. Cette méthode de limitation des naissances indirecte chez ses voisins a déjà été écrite par un Ministre de l'Intérieur allemand, que le monde respectait à son arrivée au pouvoir. Il s'appelait Mr Himmler.

L'administration allemande laisse croire aux parents étrangers de bonne foi, que le paiement régulier de la pension alimentaire est la condition pour établir un contact avec des enfants, dont ils n'ont souvent même plus trace. Quelle n'est pas leur amertume de constater, qu'après avoir payé pendant des années la pension alimentaire dans les caisses du JUGENDAMT, ils n'ont pas revu pour autant leurs enfants ?

Quelle n'est pas leur surprise quand ces enfants, qu'ils n'ont plus vu, ni entendu depuis des années, devenus majeurs et étudiants, les citent devant un tribunal allemand avec le soutien du JUGENDAMT pour exiger d'eux le paiement de la pension et ce jusqu'à l'âge de 27 ans ?

Certains parents courageux, qui en quête de justice ont investi à fonds perdus des sommes souvent considérables en frais d'avocats, de procédures, d'enquêtes sociales ou d'autres expertises psychologiques en Allemagne, refusent de payer les pensions alimentaires à l'Allemagne. Ils estiment, qu'il n'y a pas lieu de financer un régime qui leur a volé ses enfants et les a exclus de leur vie, Quel n'est pas leur sentiment de trahison, quand des années plus tard, après avoir lutté en vain, sans l'appui de leurs propres autorités, ils se retrouvent condamnés par leurs propres juridictions à régler la facture globale de pension alimentaire à l'Allemagne, à payer les receleurs ?

Pourquoi les autorités allemandes devraient-elles se priver du capital facilement accessible que celui que représentent les pensions alimentaires (et les retraites), dès lors qu'il leur suffit de se saisir du « capital humain », de déclarer ces saisies de « droit allemand », de comptabiliser au fil des années les sommes dues et de substituer le pouvoir de son administration (celle du JUGENDAMT) à celui du parent allemand, en recours contre le parent étranger, pour que les magistratures étrangères leur offrent sans résistance les clés du coffre ? Pourquoi se priver de l'argent, quand on a les enfants ?

Le rapt administratif allemand ne s'oublie jamais

Lorsque des parents polonais qui vivent depuis des années en Allemagne ne peuvent plus voir des enfants qu'ils ont en commun avec un citoyen allemand, au simple motif que parler allemand et polonais avec leurs enfants pourrait nuire à leur intérêt, alors, l'Allemagne ravive des plaies qui n'ont pas cicatrisé. Les polonais ont toujours été considérés par les allemands comme des « Untermenschen », des sous-hommes, dont il fallait éradiquer la langue et la culture, coûte que coûte

Lorsque des parents français ont été injustement dépossédés de ce qui leur est le plus cher – leurs enfants – et qu'ils se retrouvent seuls et isolés face aux dénis de justice organisés par l'administration allemande, enfoncés au surplus par des avocats allemands qui les trahissent sur serment et contre bon argent (§26 BRAO), alors l'attitude des magistrats de la République Française, qui renvoient ou extradent par naïveté imbécile, voire criminelle, des enfants en Allemagne, et celle de diplomates et représentants français en République Fédérale, qui ne se préoccupent pas du sort de leurs concitoyens volés, ravivent en eux le fâcheux souvenir d'une France de Vichy.

Tous les parents étrangers qui de par nature étaient germanophiles pour avoir eu et élevé des enfants en commun avec des citoyens allemands, sont devenus les plus sévères pourfendeurs de la nation allemande. Non pas simplement parce qu'ils ont été coupés de leurs enfants, mais parce qu'ils ont été

trompés par le parjure et la mauvaise foi des institutions judiciaires de ce pays ; ce que les politiques allemands défendent au surplus, en reléguant les déviations manifestes de son administration au rang du simple conflit personnel entre les parents, une manière indirecte de dire à la victime étrangère, qu'elle est responsable des déviations collectives allemandes. Se réfugier derrière l'indépendance de ses magistrats ou de la mauvaise formation de ces derniers pour entériner le fait que les enfants binationaux soient coupés pendant quinze ou vingt ans de tout contact avec leur parent étranger, au lieu de résoudre activement et rapidement – pacifiquement – ce type d'injustices spécifiquement allemandes est l'expression d'une volonté politique. Elle est porteuse du germe du conflit.

Une obligation d'ingérence des nations pour leurs ressortissants ?

Les politiques européens pourraient commettre une erreur irréparable, celle de ne pas considérer pas le problème à sa juste gravité et les conséquences qu'il induit. En effet, il ne s'agit ni plus ni moins de l'instrumentalisation de l'appareil de justice aux fins de la dissimulation et de la légalisation du crime de l'enlèvement et de l'adoption arbitraire d'enfants, à des fins de politique familiale. Quel magistrat, quel politique peut imaginer en France qu'une décision de justice puisse être rendue sur la garde des enfants d'un couple qui ne vit pas de situation conflictuelle, sans même entendre l'un des deux parents ? Qui sait que cette procédure est la procédure de Droit familial allemand dans tous les couples et que le parent qui n'est jamais entendu au préalable est le père ou la mère étrangère ?

En conférant par mutisme au Gouvernement allemand un sentiment d'impunité, face à des actes gravissimes, répétés, justifiés au nom d'un Etat, contre des citoyens allemands et ceux de ses nations voisines, ils livrent l'argumentation dont les allemands serviront plus tard, pour se défendre et poursuivre avec encore plus de détermination dans la voie engagée.

En effet, certains magistrats et politiques de l'Allemagne moderne n'ont en effet pas intégré de manière spontanée certaines des valeurs humaines, que les autres peuples de l'Europe acquièrent naturellement. Cela est peut-être dû à une histoire écrasante, une éducation de groupe et une mentalité de soumission à l'autorité ; tous ne comprennent pas pourquoi leur comportement pourrait être critiquable, dès lors qu'ils respectent la Loi et la hiérarchie.

Ne supportant pas que l'on puisse s'opposer, parce qu'en Allemagne il n'y a pas de place pour le fonctionnaire qui fautive (et par conséquent pour sa hiérarchie), moins encore pour celui qui avoue son erreur – ce qui par définition exclut de pouvoir revenir de manière naturelle sur une décision erronée (cas Görgülü par exemple) – les fonctionnaires s'emploient à trouver toutes sortes de justifications, et même des plus aberrantes s'il le faut, dans le seul but de ne pas avouer qu'ils auraient pu se tromper ; un fonctionnaire ou un politique allemand a toujours raison. Ainsi naissent des décisions qui ne peuvent être remises en question et la multiplication de ces dernières crée une dynamique, qui mène tout un système judiciaire à s'affranchir des valeurs essentielles, parce qu'elles répondent non pas à des critères d'équité ou d'humanité, mais à des critères d'invicibilité et de supériorité du fonctionnaire allemand.

Il y a lieu de stopper cette dynamique infernale, que l'on a déjà connue, il y a quelques décennies. La communauté internationale doit se pencher énergiquement et sans attendre sur le thème qui a fait l'objet de la conférence de presse. Elle doit dire sans ménagement à la magistrature et aux politiques allemands que **voler des enfants est un acte odieux et répréhensible**, même quand, et plus encore quand il est commis dans le cadre de la Loi allemande.

La famille « normée » de retour en Allemagne ?

Quels sont les moyens laissés par les autorités allemandes aux parents allemands victimes du vol de leurs enfants, pour se défendre concrètement contre leurs fonctionnaires ?

S'ils suivent les voies légales qui les mènent jusqu'à Strasbourg, si la juridiction allemande ne les empêchent pas, ce qu'elle fait le plus souvent, ils perdent de précieuses années pendant lesquelles ils ne revoient plus leurs enfants, dépensent des fortunes et quand les jugements de la communauté internationale reviennent en Allemagne, ils ne sont pas appliqués ; le JUGENDAMT, l'instance politique locale des affaires familiales oppose son veto ; les affaires Haase Görgülü jugées à

Strasbourg en 2004 en sont les meilleures preuves ; ils n'ont toujours pas récupérés leurs enfants.

S'ils osent s'opposer aux fonctionnaires locaux, parce qu'ils sont bien décidés à ne pas se laisser prendre leurs enfants et faire humilier par les fonctionnaires, ils perdent leurs enfants dans les mois suivants. Ils ne les revoient plus, le JUGENDAMT et le juge s'arrangent pour qu'ils soient donnés à l'adoption dans des familles d'accueil financées par le JUGENDAMT !

Le JUGENDAMT peut justifier le retrait arbitraire des enfants ou l'exclusion de leurs parents aux motifs les plus fantaisistes. Ce qui les caractérise plus encore que la force de leur fondement, est leur côté délibérément humiliant. Quelques exemples ci-dessous permettront d'apprécier ce travail de sappe morale dans l'Allemagne de 2006 :

Les parents Kutzner : trop stupides pour élever leurs deux enfants (jugement CEDH),
Les parents Haase : incapables de fixer des limites éducatives à leurs sept enfants (jugement CEDH),
Sabrina Meiering : incapable de faire le ménage chez elle,
Joumana Gebara : travaille plutôt que d'être mère et vivre de l'aide sociale,
Les parents de Melly : un père aveugle et une mère malvoyante ne peuvent élever un enfant,
Sabine Vander Elst : ne peut revoir sa fille parce qu'elle n'a plus de lien affectif depuis plus de deux ans, cela fait précisément deux ans que le JUGENDAMT l'empêche de la revoir,
Natasa Chuboda : ne peut avoir de contact avec ses filles, parce que prothèses et chaise roulante ne lui permettrait plus s'occuper des enfants, dont elle s'est toujours occupée.

Cette liste pourrait être prolongée indéfiniment sur des milliers de pages ...
 Que répondre à de telles humiliations ?

Il est curieux de constater que le JUGENDAMT et les juridictions locales s'attaquent plus souvent aux familles des étrangers, aux familles nombreuses, aux plus pauvres, aux plus faibles et à ceux qui s'opposent.

Il y aurait-il une volonté politique d'agir contre les parents dont le profil ne correspondrait pas à une famille *Musterman* - la famille normée allemande - ou bien encore contre ceux qui ne se soumettraient pas à l'ordre du fonctionnaire politique local, en s'en prenant à ses enfants ?

Comment expliquer en autre cas, pourquoi des juges allemands et le JUGENDAMT placent des enfants enlevés sans raison à des parents qui les aiment et s'en occupent, dans des familles d'accueil ou d'adoption, des foyers ou centres de resocialisation, choisis, contrôlés et financés par le JUGENDAMT, la même institution qui enlève aussi les enfants ? Pourquoi ordonnent-ils et imposent-ils par la force, la perfidie et l'humiliation la rupture de tout contact avec leurs parents biologiques ? Dans quel but ?

Quelle pourrait être la raison qui justifie le placement d'enfants dans des familles « intactes », ces « heile Familien » imposées par l'Etat allemand, si ce n'est de les formater pour les normer et les préparer à leur rôle futur ; celui de capital humain aux ordres de l'Etat ?
 L'histoire allemande n'a-t-elle pas connu un précédent similaire ?

Bolzano est un tournant

A Bolzano, nous n'avons pu aborder tous les sujets. Sans conteste, certains détails nous ont échappé. Nous n'avons pu faire de propositions concrètes, non plus, le temps imparti ne nous l'a pas permis. Mais Bolzano a changé quelque chose. Nous avons ouvert un débat. Tous ensemble, nous avons informé la presse. Des reportages ont été publiés, d'autres suivront. Ceux des parents qui se croyaient seuls, ne le sont plus, ils nous rejoindront.

Les politiques allemands s'expliqueront.

Ils expliqueront à leurs électeurs et à leurs voisins étrangers comment dans une démocratie, une administration sous contrôle politique, le JUGENDAMT, peut s'immiscer comme elle le fait dans la justice familiale et la sphère privée des familles.

Ils expliqueront quel est le rôle exact du JUGENDAMT, une institution créée en 1936 et qui n'existe qu'en Allemagne sous la forme qui est la sienne et ne protège pas la famille.

Ils expliqueront pourquoi des fonctionnaires allemands arrachent au nom de l'Etat allemand des enfants sans raison objective et ne sont pas punis pour ce genre de crimes.

Ils expliqueront aussi, ce que voulait dire la Ministre de la justice d'alors, une certaine Herta Däubler-Gmelin, lorsqu'elle affirmait au nom du Gouvernement allemand que : « *les enfants allemands n'ont pas besoin de droits spécifiques ; ces droits sont ancrés dans les droits parentaux.* ».

La République Fédérale s'est engagée devant toutes les nations du monde à respecter la Charte des Droits de l'Enfant proclamée à l'ONU, dans l'intégralité de ses dispositions, non seulement dans la forme mais plus encore dans l'esprit.

L'une de ces disposition spécifie que « tout enfant a le droit de vivre dans sa famille d'origine » et que « ce droit est inaliénable ». Dès lors que les parents n'ont réellement pour tout droit garanti sur leurs enfants, que celui de payer la pension alimentaire, les dires de la Ministre allemande visant à ancrer les droits des enfants dans les droits parentaux prennent une signification bien particulière.

A Bolzano, c'est contre cela, que nous appellons à nous soulever tous ensemble.

Texte traduit et adapté pour le public français, réécrit et complété en partie par Olivier Karrer, avec l'accord de Mme Dr Karin Jaeckel.

Les aspects portant sur la responsabilité politique internationale « Une obligation d'ingérence des nations pour leurs ressortissants ? » et sur les obligations de pensions alimentaires dans « L'Allemagne engagée dans une guerre contre ses voisins européens ? » ont été ajoutés. Le rappel à l'histoire allemande et ses mécanismes de politique familiale ont été complétés.

Le texte de Mme le Dr Karin Jaeckel en langue originale faisant foi est consultable sous :

* <http://www.karin-jaeckel-autorin.de/aktuelles/bozenbericht.html>

Aux éditeurs français

Le livre de Karin Jaeckel « Nicht ohne meine Kinder – Eine Mutter kämpft gegen das Jugendamt » relate le désarroi d'une jeune mère à qui les autorités allemandes retirent deux de ses trois enfants, sans raison objective et sans préavis. Le récit poignant raconte le combat courageux qu'elle doit mener pour les récupérer au milieu d'une Allemagne qui se montre soudainement hostile. Son salut viendra de l'étranger.

Ecrit sous la forme d'un roman-réalité, relatant une histoire parfois complexe dans un style fluide et emprunt d'humanisme, distillant à bon escient émotions vives et cruautés insoupçonnées, cet ouvrage qui rappelle le « jamais sans ma fille » de Betty Mahmoody en a incontestablement la qualité. Il a connu un succès fulgurant dès sa parution au mois de février 2006 et s'est vendu à près de dix-mille exemplaires dans les premières semaines de sa parution, sans action commerciale. Il est appelé à devenir un best-seller au delà des frontières.

Sa publication en langue française est largement souhaitée par les familles d'enfants binationaux, qui trouvent dans les situations vécues par cette mère courage, les mots pour qualifier les injustices qui leur ont été faites. La France prendrait un risque à ne pas vouloir entendre ce qui se passe dans l'Allemagne moderne. Ce livre en est le témoignage. Il éclairera l'opinion publique en France.

contact publication : associationceed@hotmail.com

Merci de communiquer ce rapport aux responsables politiques, magistrats et avocats français,

ainsi qu'à toute la presse concernée, qui derrière l'amitié franco-allemande politique ne soupçonnent pas cette réalité parfaitement dissimulée.